

SYNOFF

ACTU

NOVEMBRE
2023

**SYNERGIE
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS

REFUS D'OBTEMPÉRER :

SYNERGIE-OFFICIERS AUDITIONNÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

SYNERGIE-OFFICIERS était invité par Messieurs Thomas RUDIGOZ et Roger VICOT, membres de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale et corapporteurs de la mission d'information relative à la hausse du nombre de refus d'obtempérer, et les conditions d'usage de leurs armes par les forces de l'ordre, pour une audition, le jeudi 9 novembre 2023.

Nous avons rappelé le nombre important et la hausse continue de ces refus d'obtempérer depuis plusieurs années, entraînant trop souvent la mise en danger des citoyens et des fonctionnaires intervenants.



**Nous avons insisté
sur la nécessité
d'émettre
une réponse pénale
plus lourde
et systématique**

Face à ce défi sécuritaire, nous avons insisté sur la nécessité d'émettre une réponse pénale plus lourde et systématique afin de faire disparaître le sentiment d'impunité des délinquants.

Il a également été proposé de mettre en place des modules de formations sur ce sujet pour les magistrats, qui, trop souvent, statuent sur les conditions dans lesquelles se sont déroulés le refus d'obtempérer et l'intervention des policiers, plutôt que de juger les auteurs.

SYNERGIE-OFFICIERS a en outre fait part du ressenti des forces de l'ordre de ne pas être protégées en cas d'usage de l'arme, et de la présomption de culpabilité qui prédomine injustement. Un élargissement de l'emploi des caméras embarquées et piétons viendrait utilement aider à la fourniture de preuves lors des procédures qui en découlent.

SYNERGIE-OFFICIERS continuera à vous défendre alors que vous risquez votre vie chaque jour sur ce type d'intervention.



DES NOUVELLES DE L'ENSP



Les 6 et 19 octobre 2023 à l'ENSP Cannes-Écluse se déroulait la cérémonie de remise des Alphas aux 451 élèves de la 29^e promotion d'officiers. Pour un grand nombre d'entre eux, c'était la première fois qu'ils revêtaient un uniforme et arboraient un galon, l'émotion et la fierté étaient au rendez-vous. Nous leur souhaitons à tous de s'enrichir professionnellement dans la poursuite de cette formation !

PRE 2023 : SYNERGIE-OFFICIERS VOUS DRESSE LE BILAN

Le 15 novembre dernier, une délégation de SYNERGIE-OFFICIERS était reçue par la commission PRE. Pour cet exercice qui concerne notamment les trois corps actifs de la Police Nationale, voici quelques chiffres clés qui permettent de mieux appréhender les contours de ce dispositif.

Cette année, le budget de la PRE a été revu à la hausse car il s'établit à 28,6 millions d'euros, contre 26,3 en 2022.

Au total 61 952 bénéficiaires en 2023, contre 56 829 en 2022, répartis comme suit :

Répartition des effectifs :

- 51 916 actifs (43% des effectifs)
- 8 819 PAT (44% des effectifs)
- 1 217 scientifiques (41% des effectifs)

Répartition des PRE par type :

- PRE A - Service : 14 667 effectifs (en légère baisse), 540 euros en moyenne, 8 millions d'euros
- PRE B - Petite équipe : 36 938 (+ 4000), 370 euros en moyenne, 13,6 millions d'euros
- PRE C - Individuelle : 8 739 (en légère baisse), 421 euros en moyenne, 3,6 millions d'euros
- PRE F – Formateurs : 4 166 (contre 2183 en 2022),
 - 2,8 millions d'euros
 - 2 288 : 1000 euros
 - 658 : 400 euros
 - 1 220 : 200 euros

Quant à la PRE formateurs (PRE F) il faut désormais distinguer :

- Les formateurs à temps plein: dotation de 1000 euros
- Les formateurs occasionnels :
 - 9000 ou plus : 400 euros
 - Moins de 9000 : 200 euros

Si nous demeurons satisfaits des échanges avec les différentes directions d'emploi, il n'en demeure pas moins que SYNERGIE-OFFICIERS et ses partenaires du bloc ont souligné le refus sans justification de la DCCRS à communiquer les listes PRE aux organisations syndicales.

PLF 2024 : SYNERGIE-OFFICIERS DÉFEND VOS INTÉRÊTS DEVANT LE SÉNAT

Auditionné par le sénateur Henri LEROY, SYNERGIE-OFFICIERS a mis en avant un budget en constante hausse depuis 2017. Les crédits de paiement affectés à la Police Nationale connaissent de nouveau une augmentation de plus de 4,5% et s'élèvent à 12,9 milliards d'euros.

SYNERGIE-OFFICIERS salue cet effort budgétaire en faveur de l'institution policière qui pourrait permettre d'envisager un nouveau protocole des corps et carrières afin d'exhausser le corps de commandement et de prendre en compte son évolution démographique avec de nombreux départs à la retraite et une augmentation significative du nombre d'officiers du premier grade.

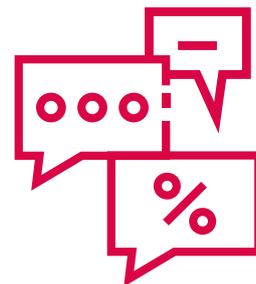
Pour ce faire, SYNERGIE-OFFICIERS propose notamment de créer :

- un avancement semi-automatique au grade de commandant en 9,10,11 et 12 de titularisation, contre 12 ans aujourd'hui,
- la banalisation de l'échelon spécial HEA et la création d'un échelon spécial en HEB Bis.

Fort d'une politique syndicale stable et ambitieuse pour le corps de commandement, notre organisation syndicale poursuit son souhait d'exhausser l'ensemble des officiers vers des responsabilités supérieures et des grilles de rémunération à la hauteur de leur engagement.

FLASH

↳ INFO



Les campagnes d'avancement à l'échelon spécial de commandant divisionnaire et au grade de commandant divisionnaire ont débuté.

Les résultats définitifs sont attendus en début d'année prochaine.

À l'issue de cette campagne, 17 commandants divisionnaires seront nommés à l'échelon spécial et 84 commandants seront promus au grade de commandant divisionnaire.

La campagne pour l'avancement au grade de commandant devrait quant à elle débuter en janvier 2024.

En outre, un télégramme d'ouverture de postes de commandants divisionnaires fonctionnels est attendu dans les prochains jours.

Chaque délégué SYNERGIE-OFFICIERS demeure à votre disposition pour vous renseigner sur les diverses échéances de gestion.

MESURES DU BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ : POINT D'ÉTAPE



Le 22 novembre, **SYNERGIE-OFFICIERS** assistait à une réunion de point d'étape relatives aux mesures inhérentes au Beauvau de la sécurité.

Si un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été adoptées, certaines sont toujours en attente de validation et / ou d'amélioration, parmi lesquelles :

- Création d'une cartographie OPJ au profit des officiers. Si le décret a été publié en septembre dernier, il n'en demeure pas moins que sa mise en application en vue du versement effectif est en l'état difficile. En effet, la dénomination des postes reste trop floue et la volumétrie par direction ne correspond pas au total annoncé par ce même décret. **SYNERGIE-OFFICIERS** a, à plusieurs reprises, dénoncé les conditions de la mise en place de ce dispositif pour lequel un certain nombre d'officiers pourtant éligibles sont encore écartés.

- Réduction de la durée de l'échelonnement indiciaire (17.5 ans en lieu et place des 19 ans actuellement). Il y a ici une véritable réflexion de fond à mener.

- Reprise d'ancienneté pour un avancement accéléré au grade de commandant de police pour les officiers issus du recrutement interne. Le constat est sans appel en matière de démographie. A l'horizon 2030, les officiers comptabilisant moins de 8 ans d'ancienneté dans le corps de commandement représenteront 50% des officiers. Il y a donc urgence à maintenir notre pyramidage pour non seulement préserver une certaine cohérence socio-démographique et opérationnelle, mais aussi pour garantir l'accès à un parcours de carrière cohérent avec notre statut de cadre de la Police Nationale. **SYNERGIE-OFFICIERS** est convaincu que cette dernière proposition, associée à un avancement automatique, tant pour les internes que les externes, est l'une des clés à la réussite des travaux relatifs à l'évolution du corps de commandement.

PROTECTION FONCTIONNELLE : DES PREMIERES MESURES ANNONCÉES

Dans le cadre des travaux de renforcement au bénéfice de tous les agents de la Police nationale du dispositif de la PFE, le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur recevait le 15 novembre 2023 SYNERGIE-OFFICIERS afin de présenter les nouveaux process d'octroi de cet outil indispensable.

Pour les Officiers de police, la décision d'octroi de la PFE sera désormais opérante :

- Au niveau des DZPN pour les services territoriaux
- Au niveau de la DRHFS pour les directions centrales

Un guichet unique sera créé à chaque échelon territorial, avec un correspondant PFE dans chaque service et dans chaque département (ce dernier bénéficiera d'une formation adéquate).

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à ce dispositif et pour simplifier le parcours de l'agent, un interlocuteur unique sera chargé de coordonner la prise en charge du policier pendant toute la durée de vie du dossier.

Si SYNERGIE-OFFICIERS est satisfait des premières mesures annoncées, il n'en demeure pas moins que notre organisation syndicale reste fortement mobilisée pour que non seulement la PFE puisse être élargie au champ des infractions involontaires aggravées par une violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ; mais aussi pour une mise en place de mécanismes utiles au maintien de la rémunération des policiers mis en cause avec un renforcement des démarches RH visant à la réaffectation systématique des policiers (affectation du policier compatible avec l'esprit du contrôle judiciaire).

**Un guichet unique sera créé
à chaque échelon territorial,
avec un correspondant
PFE dans chaque service
et dans chaque département**
